

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2010

L'an deux mil dix, le vingt huit du mois d'octobre, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette, MM. CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GALLAND Alain, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée M. VEY Patrick

Absents représentés : Melle AVOUAC Sophie, MM. CHAZALON Didier, GIRAUD Christophe.
Mme FOURNEL Michèle a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité

Présentation des différentes réunions

Conseil Communautaire jeudi 7 octobre à Freycenet Latour

Départ en retraite de Josiane Ollier le vendredi 8 octobre à 18h30

Assemblée Générale des Maires le samedi 16 octobre

Automnales le samedi 23 octobre : beaucoup de personnes étaient présentes . Renée VAGGIANI regrette que peu d'élus soient présents.

Droit de préemption

Vente d'une parcelle bâtie sise section AC n° 67 (rue St Jean),

Vente d'une parcelle bâtie sise section A n° 1894 (Les Prés du Villard,

La commune ne préempte pas.

Délibérations diverses

- **Tarifs du gîte communal** : Monsieur le Maire propose au Conseil de modifier le tarif de la nuitée du gîte communal suite à d'importants travaux. Après en avoir délibéré, le Conseil fixe à 13 € le tarif de la nuitée au gîte communal à compter du 1^{er} janvier 2011.

- **Avenants** : Monsieur le maire présente des avenants :

Concernant l'aménagement de l'Espace Culturel :

1/ avenant 2 au lot 3 (menuiseries intérieures) :

- o travaux supplémentaires serrure trois points sur porte en âme pleine : 1 696 € HT
- o travaux en moins : restauration menuiserie, BP CF1/2H, ventouses, serrure 3 points : - 1 952 € HT

Le total général de l'avenant est de - 256 € HT

2/ Avenant 3 au lot 8 (électricité)

- o supprimer le marché d'alimentation du futur ascenseur : - 1 005 € HT

Concernant la réhabilitation des bâtiments conventuels :

1/avenant 2 au lot 11 (serrurerie) :

- intégrer la décision du maître d'ouvrage de déplacer l'emplacement des sanitaires et d'intégrer de nouvelles solutions techniques proposées par le maître d'œuvre pour améliorer les économies de fonctionnement : le montant de la TC2 est diminué de 1 040 € HT

Ces avenants sont approuvés à l'unanimité.

- **Décisions modificatives** : Certaines inscriptions risquant d'être insuffisantes, le Conseil approuve à l'unanimité les modifications suivantes :

budget eau :

218 : + 990 €

2315: - 990 €

budget commune

21534 : + 9 000 €

2315 op 22 : - 9 000 €

202 : +7000 €

2031 op 20: - 7 000 €

- **Documents d'arpentage indivision MOUILLAUD/MIALON et DODAT** : Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent Conseil Municipal, cette demande d'acquisition d'une partie du domaine public à la Besseyre Haute avait été évoquée. Il présente le document d'arpentage réalisé par le Cabinet COUET. Une partie du domaine public nouvellement cadastrée D n° 1846 d'une contenance de 29 m² serait vendue à Madame DODAT. Une partie du domaine public nouvellement cadastrée D n° 1847 d'une contenance de 89 m² serait vendue à l'indivision MOUILLAUD/MIALON. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le document d'arpentage présenté par Monsieur le Maire, le déclassement du domaine public concernant ces 2 parcelles, la vente de la parcelle nouvellement cadastrée section D n° 1846 d'une contenance de 29 m² à Madame DODAT, et la vente de la parcelle nouvellement cadastrée section D n° 1847 d'une contenance de 89 m² à l'indivision MOUILLAUD/MIALON. Il rappelle pour terminer que le prix de vente est fixé à 10 € le m²,
- **Bons d'achats** : Monsieur le Maire propose au Conseil de mettre en place un système de bons d'achat pour le personnel communal, des bons qui sont remis à l'occasion d'un départ en retraite. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve la mise en place d'un système de bons d'achat pour le personnel communal à valoir dans les commerces du Monastier.
- **Facture David ROCHETTE** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du conseil du 26 août par laquelle le Conseil avait approuvé un devis de David ROCHETTE pour un montant de 5 813.05 € HT. Des travaux supplémentaires ont été demandés et la facture s'élève en fait à 5 870.56 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à régler la facture de David ROCHETTE pour un montant de 5 870.56 € HT.

- **Choix d'une solution technique pour la chaufferie des bâtiments conventuels** : Monsieur le maire présente le rapport du bureau d'études PERRUSSEL. Deux solutions sont proposées : l'une comprend un silo intérieur de 28 m³ et la deuxième comprend un silo extérieur plus important. Cette dernière solution permet une plus grande autonomie mais se révèle beaucoup plus coûteuse (environ 40 000 € net) et risque de ne pas être validée par l'Architecte des Bâtiments de France compte tenu de sa position. Monsieur le Maire précise que les plaquettes seraient fournies par l'ESAT Meymac. André NICOLAS approuve cette solution qui générerait de l'activité sur le secteur. Des subventions seraient sollicitées auprès de l'ADEME, du Conseil Général et du Conseil Régional. Monsieur le Maire demande également au Conseil de se prononcer sur l'affermissement de la tranche conditionnelle 1 du marché de maîtrise d'œuvre pour les études PRO, ACT, EXE, DET, AOR. Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 5 abstentions, décide d'affermir la tranche conditionnelle 1 du marché de maîtrise d'œuvre et approuve le lancement de la procédure de marché à procédure adaptée pour la mise en place d'une chaufferie bois dans les bâtiments conventuels. Une subvention sera demandée à l'ADEME, au Conseil Général et au Conseil Régional.
- **Panneaux photovoltaïques MADAC** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de rénovation de la toiture de l'usine appartenant à la commune et actuellement occupée par les entreprises ASTEEC, MADAC et Tiger Process. Il indique que ces travaux seront effectués par l'entreprise Photon 43 qui installera des panneaux photovoltaïques. L'opération ne coûtera rien à la commune qui percevra un loyer annuel, s'agissant d'une location de toiture. Une convention de mise à disposition devra être établie. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, avait approuvé cette mise à disposition de la toiture du bâtiment communal sis section AC n° 408. Monsieur le Maire présente un projet de bail emphytéotique pour une durée de 20 ans. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un bail emphytéotique de la toiture formant le volume numéro deux de l'état descriptif de division au profit de la société PHOTON 43 pour une durée de 20 ans à compter de la mise en service de la centrale photovoltaïque, moyennant le versement par l'entreprise Photon 43 d'une redevance annuelle de 2 000 € et aux charges et conditions stipulées dans l'acte transmis à la Commune.
- **Abbatiale** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'état de l'abbatiale est préoccupant. L'humidité et la mûre (champignon du bois aux effets destructeurs) sont à l'origine de nombreux dégâts. Monsieur le Maire propose de demander à la DRAC de faire un diagnostic précis avant d'envisager des travaux de conservation d'envergure qui pourraient être subventionnés à hauteur de 90 %. A l'unanimité, le Conseil décide de demander la réalisation d'un diagnostic.
- **Indemnités du Trésorier** : Monsieur le Maire rappelle que la question du versement des indemnités du Trésorier Municipal avait été laissée en suspens lors du dernier conseil. Il précise qu'une rencontre va être organisée afin d'évoquer certains dysfonctionnements relevés. Après en avoir délibéré, avec 10 voix pour et 9 voix contre, le Conseil approuve le versement à Monsieur BLAISE au taux de 100 % de l'indemnité de conseil et de budget pour l'année 2010, soit 608.67 € net.
- **Demandes de Messieurs BARLOT, FABRE et GEVOLDE** : Monsieur le Maire donne

lecture d'un courrier dans lequel Messieurs Barlot, Fabre et Gévolde demandent l'autorisation de circuler librement dans le village en fauteuil électrique, sans tenir compte du sens de circulation. Le Conseil estime qu'une telle demande pose de sérieux problèmes de sécurité pour les demandeurs compte tenu de la configuration des rues, de l'étroitesse de certaines d'entre elles et du manque de visibilité à certains endroits. Monsieur le Maire propose de se renseigner auprès du service juridique afin de connaître la législation en vigueur en ce qui concerne les véhicules de ce type.

Questions diverses

- **Travaux à la Poste** : des travaux d'accessibilité vont être réalisés.
- **Point sur les poubelles** : Monsieur le Maire précise qu'il a contacté le SICTOM en demandant la mise en place d'une réunion publique destinée à expliquer le nouveau fonctionnement de la collecte des ordures ménagères. Une discussion s'engage sur les nombreuses difficultés qui seront rencontrées avec ce système de collecte. Il est décidé de demander aussi au SICTOM d'intervenir lors du prochain conseil municipal pour répondre aux interrogations des conseillers municipaux et de se prononcer définitivement sur l'organisation d'une réunion publique.
- **Chantiers en cours** : les travaux de l'école de musique avancent. L'aménagement muséographique est en cours dans l'Espace Culturel. La salle d'exposition est en cours. Les travaux de la rue centrale ont commencé sur la partie « basse » (Rue Farget et rue de la Gazeille), le goudronnage étant prévu prochainement s'il fait beau. Le chantier du marché aux bestiaux est bien avancé aussi. Le goudronnage du cimetière est terminé.
- **Vitesse sur la déviation** : en concertation avec la Gendarmerie, des panneaux « contrôles radars seront installés.
- **Médaille de la Famille** : Ce sont les familles qui doivent la demander.
- **Lotissement les Condamines** : tous les dossiers n'ont pas pu être régularisés. Les actes devront être établis par un notaire. Un courrier invitant les personnes concernées à s'adresser à un professionnel va être envoyé afin de clore le dossier.
- **Questions des aqueducs et du Viaduc** : Monsieur le Maire revient sur deux questions évoquées lors du dernier conseil. Sur le plan juridique, la commune doit prendre en charge les eaux usées qui s'écoulent dans un terrain privé dans le bourg. Il en va de même lorsque « la main de l'homme » a récemment modifié l'écoulement des eaux de ruissellement, mais pas lorsqu'une servitude existait de façon évidente, qu'elle ait été ou pas officialisée par un acte notarié.

Dates diverses

Conférence à la bibliothèque le 5 novembre à 20h30.

Cérémonie du 11 novembre à partir de 9h45.

Réunion de section du Crouzet de Meyzoux vendredi 19 novembre à 20h.

Concert EVR 21 novembre à 14h30.

Conférence à la bibliothèque le 26 novembre à 20h.

Téléthon le 27 novembre.

Prochain conseil le 25 novembre à 20 heures.

La séance est levée à 22 h 45.